CREDIT COOPERATIF

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

UNE PERSONNE = UNE VOIX

PARTICIPEZ À LA VIE DE VOTRE BANQUE

RAPPORT COOPÉRATIF **2021**

PLUS QU'UN ESPOIR, LA VOLONTÉ D'AGIR ENSEMBLE AVEC VOUS, POUR VOUS.

Si 2021 débuta sous le signe de l'incertitude, elle aura, malgré tout, apporté de grandes avancées pour le Crédit Coopératif, ses collaborateurs, ses sociétaires et ses clients.

Tout d'abord, au sein de la banque, nous avons relancé la dynamique de la vie coopérative sur les territoires, grâce à la constitution d'une équipe dédiée à l'animation des sociétaires engagés, actifs au sein des conseils locaux et comités de région, et par le lancement du réseau Coopéracteurs.

Ensuite, parce que nous avons poursuivi notre démarche d'engagement pour une société plus juste et durable. L'Afnor a renouvelé notre label pour l'égalité femmes-hommes (88/100). Nous avons aussi signé un nouvel accord sur le handicap et déployé les premières actions de sensibilisation, le job dating, et une cellule d'handi-écoute pour nos collaborateurs. En parallèle, nous avons été classés par *Challenges* 1re banque et 17e entreprise française en termes de diminution de notre empreinte carbone. Et en 2022, nous proposons de nouvelles offres innovantes, dédiées à la transition environnementale et sociétale.

Nous avons également continué à améliorer nos dispositifs digitaux pour faciliter les échanges avec nos clients, avec notamment l'e-signature des prêts et de nouvelles fonctionnalités pour nos applications bancaires. Des efforts que nous poursuivrons cette année pour que nos chargés de clientèle et d'affaires soient davantage disponibles pour vous accompagner.

Tous ces efforts ont été récompensés par un produit net bancaire consolidé en nette croissance (+6 % à 371 millions d'euros) et un résultat net consolidé de 19,7 millions d'euros (+13,8 millions d'euros en 2021).

En ces périodes d'incertitude, nous savons que l'humain a les capacités de construire et reconstruire son territoire, comme sa civilisation, en mobilisant l'intelligence collective et le pouvoir du nous. Après ces mois de résilience, nos collaborateurs, clients et sociétaires, mus par un souhait commun d'avancer ensemble dans le sens de l'intérêt général, auront à cœur de construire un avenir plus engagé, responsable, solidaire, innovant et enthousiaste ! Osons !

Jérôme Saddier
Président
du Crédit Coopératif

Benoît Catel
Directeur général
du Crédit Coopératif

ÊTRE SOCIÉTAIRE, C'EST S'INVESTIR

Une banque coopérative, une banque différente, votre banque.

- **Le Crédit Coopératif,** c'est un modèle financier durable qui repose sur des apports réguliers en fonds propres par ses sociétaires.
- **C'est une entreprise** qui ne dépend pas de la stratégie de quelques actionnaires. Une banque que l'on ne peut pas acheter, et qui n'est pas à vendre.
- **C'est un moteur de stabilité,** de solidité et de développement d'une économie à visage humain. D'oxygène et d'optimisme.
- **C'est un projet collectif** qui vous appartient à 100 %, vous, clients sociétaires, et a pour but l'utilité sociale, tout en offrant les services d'une banque universelle.

« Une personne, une voix »

La voix de chaque sociétaire a la même portée. Contrairement au pouvoir des actionnaires, cette règle d'or donne la même importance de vote à chaque sociétaire, le même pouvoir. Celui d'être écouté, de voter les résolutions proposées en assemblée générale et d'élire ses représentants au Conseil d'administration quel que soit le nombre de parts détenues. C'est une leçon de démocratie.

Voter, c'est participer à la vie démocratique de la coopérative

Participer à la vie coopérative de sa banque, c'est faire vivre les instances participatives tout au long de l'année. Conseils locaux et comités de région sont de véritables lieux où les représentants des sociétaires, acteurs de l'économie locale, échangent sur leur vision de la société mais aussi sur les services bancaires développés par la banque.

Être sociétaire, c'est aussi pouvoir devenir un sociétaire engagé

Le Crédit Coopératif s'appuie sur ses 520 Coopéracteurs pour faire rayonner sur le territoire les secteurs d'activité, les initiatives et innovations qu'il soutient. Ces sociétaires engagés participent activement à la vie de nos régions via nos 53 conseils locaux et nos 13 comités régionaux. Pour les informer régulièrement des actions menées sur le terrain, une lettre trimestrielle leur est adressée. Un réseau social est également mis à leur disposition pour échanger entre eux. Grâce à ces canaux qui leur sont dédiés, ces Coopéracteurs peuvent ainsi représenter les sociétaires et participer aux prises de décisions pour leur banque.

ÊTRE SOCIÉTAIRE, C'EST VOTER

Sociétaire : d'un engagement particulier à un engagement collectif

Vous n'êtes pas venu par hasard au Crédit Coopératif, mais au nom de valeurs partagées, et parce qu'il est important pour vous de vous engager.

En devenant sociétaire, vous choisissez de devenir acteur et de participer à une force collective. Un acteur qui est écouté et qui décide.

Faites entendre votre voix

« Une personne, une voix ». C'est le grand principe coopératif. Chaque sociétaire a le même pouvoir, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

En pratique, en tant que sociétaire, vous avez les moyens de faire entendre votre voix. Lors de l'assemblée générale nationale, votre avis sur les résolutions est pris en compte. Elles peuvent porter sur la rémunération annuelle des parts sociales, la nomination ou le renouvellement d'administrateurs...

► **Retrouvez en page 6 un zoom sur les principales résolutions de votre assemblée générale du 31 mai prochain.**

Ce rapport coopératif a pour objectif de vous donner toutes les clés et informations utiles pour pouvoir donner votre avis en assemblée générale.

COMMENT FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX SUR LES RÉSOLUTIONS ?

1. **En ligne sur la plateforme digitale :**
   https://creditcooperatif.voteassemblee.com
   Connectez-vous à l'aide de votre code d'accès présent sur votre convocation papier ou e-mail et saisissez le code de sécurité s'affichant sur votre écran puis votre mot de passe figurant également sur votre convocation.

2. **Par correspondance :**
   Remplissez le bulletin joint à votre convocation en votant résolution par résolution, en donnant pouvoir au Président ou à un autre sociétaire.

3. **Le jour J lors de votre assemblée générale.**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil d'administration du Crédit Coopératif est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la Direction, de fixer les orientations stratégiques de la banque et de veiller à la bonne marche de celle-ci.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jérôme SADDIER

VICE-PRÉSIDENTS

Chantal CHOMEL
Représentante des particuliers

Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques et Transformatrices des Métaux (CMGM-Sofitech)
Représentée par Nathalie KESTENER

Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans (FFCGA)
Représentée par Stéphane WINDSOR

Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)
Représentée par Anne-Marie HARSTER

UCPA Sport Vacances
Représentée par Guillaume LÉGAUT

ADMINISTRATEURS

Glenn ANDRE
Représentant des particuliers

CCFD – Terre Solidaire
Représentée par Nathalie KLOPFENSTEIN

Confédération Générale des SCOP (C.G. SCOP)
Représentée par Fatima BELLAREDJ

EMC2
Représenté par René BARTOLI

Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA)
Représentée par Alexandra BOUTHELIER

Fédération des Élus Des Entreprises Publiques Locales (FEDEPL)
Représentée par Thierry DURNERIN

Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)
Représentée par Pascal DUPERRAY

Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM (FNSC D'HLM)
Représentée par Norbert FANCHON

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)
Représentée par Françoise SEVILE

Personnalités qualifiées
Eva SADOUN
Stéphane SALORD

Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI)
Représentée par Florence BOBILLIER

ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LES SALARIÉS

Sandra FHIMA

Alain GESLAIN

Catherine MODAINE-LIÉGEOIS

Nathalie RUDELLE

CENSEURS

Centre des Jeunes, des Dirigeants, des acteurs de l'Économie Sociale (CJDES)
Représenté par Laure DELAIR

Centre français des Fonds et Fondations (CFF)
Représenté par Françoise LAREUR

Conseil National du Crédit Coopératif (CNCC)
Représenté par Danielle DESGUÉES

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)
Représentée par Monique AUGE

Mouvement Associatif
Représenté par Frédérique PFRUNDER

Société Coopérative pour la Rénovation et l'Équipement du Commerce (SOCOREC)
Représentée par Éric HOLZINGER

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Jean-Louis BANCEL
Président d'honneur

Jean-Claude DETILLEUX
Président d'honneur

Martine CLÉMENT

RÉSOLUTIONS 2022

Nominations et renouvellement

- **Nomination de deux administrateurs**
  Madame Agnès BRIGAUD, représentante des particuliers. Titulaire d'un doctorat de chimie et d'un master en sciences de l'environnement option éco-construction, Agnès BRIGAUD est engagée dans l'action citoyenne au sein de diverses associations œuvrant pour la solidarité, la défense des biens communs et la protection du patrimoine naturel.
  Madame Sandrine LEMERY, en tant que personnalité qualifiée. Polytechnicienne et actuaire, elle a été 1re Secrétaire générale adjointe à l'ACPR. Elle est aujourd'hui Présidente du Conseil de surveillance du fonds de réserve pour les retraites.
- **Renouvellement du mandat d'un censeur**
  Le Conseil National du Crédit Coopératif.

Fixation de la rémunération des parts sociales

Affectation du bénéfice distribuable de 45 438 536,46 euros de la façon suivante :

- Réserve légale à hauteur de 15 % du bénéfice net, soit 1 742 282,65 euros.
- Rémunération des parts C au taux de 0,50 % en fonction du nombre de mois entiers de détention, soit 77 698,07 euros.
- Rémunération des parts B au taux de 0,50 % en fonction du nombre de mois entiers de détention, soit 4 144 654,24 euros.
- Rémunération des parts P au taux de 0,50 % en fonction du nombre de mois entiers de détention, soit 1 116 198,55 euros.
- Report à nouveau bénéficiaire : 38 357 702,95 euros.

Le Crédit Coopératif et les parts sociales

Au Crédit Coopératif, différentes catégories de parts sociales existent et permettent de distinguer les parts sociales d'une personne morale (A et B) de celles d'un particulier (P et C).

Les sociétaires personnes morales représentent des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), coopératives, mutuelles, associations. Ils doivent pouvoir s'engager aux côtés de leur banque, soit sur les territoires avec les conseils locaux et les comités de région, soit au niveau national pour les « grands comptes » et les « têtes de réseau ».

En application de son identité de « coopérative bancaire », le développement du Crédit Coopératif se fonde pour partie sur la relation entre des têtes de réseau et les fédérations professionnelles afin de mieux comprendre les attentes des clients et de mieux appréhender les tendances sectorielles.

Depuis 1997, le Crédit Coopératif développe une clientèle de particuliers. **Leur adhésion aux valeurs et au projet coopératif de la banque s'affirme au fil du temps. Ils participent activement au développement et au financement des entreprises de l'ESS.** Leur donner un droit de vote est devenu une évidence.

Pour donner encore plus de sens au principe coopératif, **il est proposé de simplifier le capital en ne proposant qu'une seule catégorie de part sociale et en octroyant le droit de vote aux particuliers.** La mise en œuvre de cette évolution ne sera pas immédiate : elle prendra effet au 1er janvier 2023 sous certaines conditions suspensives. Avec ces évolutions, le Crédit Coopératif est et restera plus que jamais une banque tournée vers l'ESS.

Simplification de la composition de son capital social et octroi du droit de vote aux personnes physiques

► **Conversion des parts P, C et B en parts sociales ayant les mêmes caractéristiques.**

Désormais, les particuliers bénéficieront d'un droit de vote et continueront à bénéficier d'un droit au versement d'un intérêt.

Les personnes morales bénéficieront d'un droit au versement d'un intérêt sur l'ensemble de leurs parts, tant les parts anciennement A que B.

De ce fait, ces sociétaires pourront percevoir un montant d'intérêt supérieur à ce qu'ils percevaient jusqu'à présent.

FAITS MARQUANTS 2021

Déploiement de nouvelles offres pour les particuliers : les cartes Agir Platinum et Infinite, les contrats d'assurance-vie Millevie, le prêt étudiant garanti par l'État.

Lancement de l'Observatoire du sens de l'argent né de la volonté d'exploration de l'évolution du rapport des Français à l'argent et de compréhension de ces mutations.

Création d'un pôle d'expertises « grands clients » autour d'un centre d'affaires dédié.

Accélération du développement des services digitaux : e-signature et application mobile pour les personnes morales et les particuliers.

Sociétaires : création d'une cellule d'animation de la vie coopérative pour favoriser les échanges et le partage d'informations.

Prix de l'inspiration en ESS : 26 projets et 60 initiatives locales ont été soutenus par la Fondation Crédit Coopératif.

Mécène du 1er concert-test post-Covid, d'Indochine, le 29 mai pour soutenir le secteur de la culture en situation de pandémie. Espoir de reprise pour les entreprises du spectacle vivant en l'absence de contamination.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Dans le cadre de l'engagement du Groupe BPCE pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Crédit Coopératif a continué de mettre en valeur les athlètes en situation de handicap.

ESS 2024
LA PLATEFORME SOLIDAIRE

La banque a encouragé ses clients, acteurs de l'ESS, à s'inscrire sur la plateforme ESS 2024 pour postuler aux appels d'offres. Sur les 204 structures ayant remporté un appel d'offres, 42 % sont clientes de notre banque.

Elle a aussi accompagné des collectivités locales labellisées « Terres de Jeux » pour améliorer l'accessibilité de leurs infrastructures.

CHIFFRES CLÉS 2021

Nombre de clients
Crédit Coopératif
et BTP Banque

434 573

Nombre de sociétaires
Crédit Coopératif

102 944

dont 68 860 sociétaires
particuliers
et 34 084 sociétaires
personnes morales

1er

collecteur d'épargne
solidaire en France avec
1 Md € d'encours sur
les livrets de partage 2021

Nombre de
collaborateurs Groupe
Crédit Coopératif[1]

1 901

91 %

des clients du Crédit Coopératif
voient la banque comme
un acteur majeur de l'économie
sociale et solidaire*

3,1M€

de dons
à 54 associations
bénéficiaires,
soit une hausse de
19% par rapport à 2020

Structure financière consolidée au 31/12/2021
(en milliards d'euros)

	2021	2020
Ratio de solvabilité[2] (en %)	14,57	14,22
Ratio de Tier 1[3] (en %)	13,17	12,80
Crédits clientèle	15,73	14,90
Dépôts clientèle	17,19	16,05
Capitaux propres	1,80	1,71
Total bilan	25,95	24,05

100 %

des prêts au secteur
de l'énergie dédiés aux
énergies renouvelables

70

centres d'affaires
Crédit Coopératif
dont 4 e-agences

41 centres d'affaires
BTP Banque

(1) Crédit Coopératif, BTP Banque, Ecofi – effectif inscrit au 31 décembre 2021.
(2) Le ratio de solvabilité mesure la solidité financière de la banque et sa solvabilité. Il illustre la capacité de votre banqueà assurer l'accompagnement de vos projets sous forme de crédits.
(3) Le Tier 1 est un ratio de solvabilité qui permet d'apprécier la solvabilité des banques en mettant en relation les fonds propres et les actifs détenus, qui vont être pondérés en fonction des risques.
* Sources : enquête CSA menée auprès de 1 194 associations employeuses, dont 84 associations clientes du Crédit Coopératif. L'échantillon est représentatif des associations (méthode des quotas appliquée à l'effectif salarié, la région et le secteur d'activité). Enquêtes téléphoniques réalisées du 8 mars 2021 au 9 avril 2021.

LE CIRCUIT DE L'ARGENT AU CRÉDIT COOPÉRATIF

BILAN 2021

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Dépôts de la clientèle du Groupe
17,2 milliards d'euros

- **27 %*** Entreprises
- **32 %*** Particuliers
- **41 %*** Associations et organismes d'intérêt général

Ressources obligataires et hors clientèle
7 milliards d'euros

Capitaux propres
1,8 milliard d'euros

Total des ressources
26 milliards d'euros

OÙ VA L'ARGENT ?

Crédits à la clientèle du Groupe
15,7 milliards d'euros

- **40 %*** Entreprises
- **11 %*** Particuliers
- **49 %*** Associations et organismes d'intérêt général

Emplois hors clientèle[1]
9,5 milliards d'euros

Immo. et divers
0,7 milliard d'euros

Entreprises	100 %
Coopérations et groupements	39 %
– dont distribution	28 %
– dont coopératives agricoles	5 %
– dont SCOP	3 %
– autres coopératives (transporteurs/artisans)	3 %
PMI	19 %
Entreprises du BTP	17 %
Éco-activités	9 %
PME de services	8 %
Autres activités	8 %

Associations et organismes d'intérêt général	100 %
Secteur public local	33 %
Logement social	20 %
Personnes âgées et santé	16 %
Handicap	12 %
Associations sociales, enfance, insertion	6 %
Formation, enseignement, recherche	6 %
Environnement, culture, tourisme, sport	3 %
Mutualité	1 %
Autres activités	3 %

* Proportion calculée sur le seul périmètre Crédit Coopératif et BTP Banque.
(1) Excédents de trésorerie placés à court terme et participations.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ[1]

COMMENT SE SONT FORMÉS LES REVENUS NETS ?

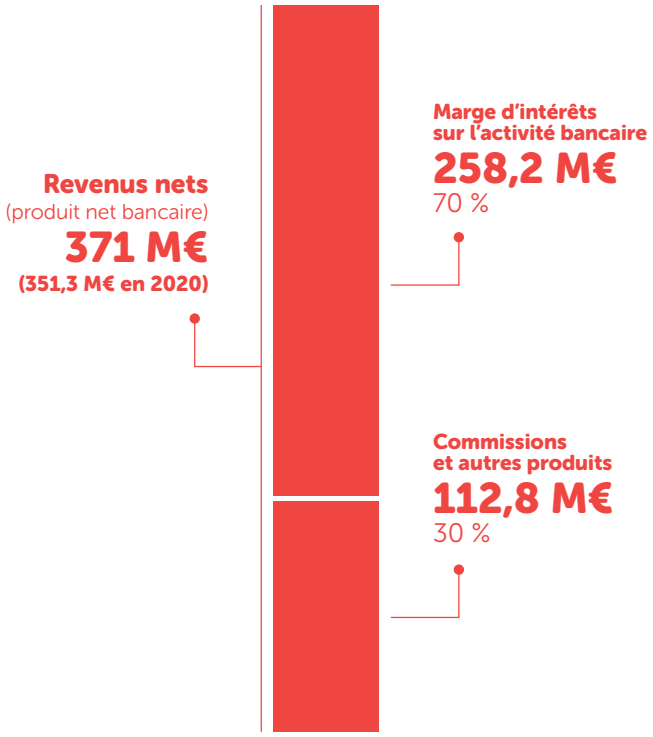

COMMENT SONT-ILS UTILISÉS ?

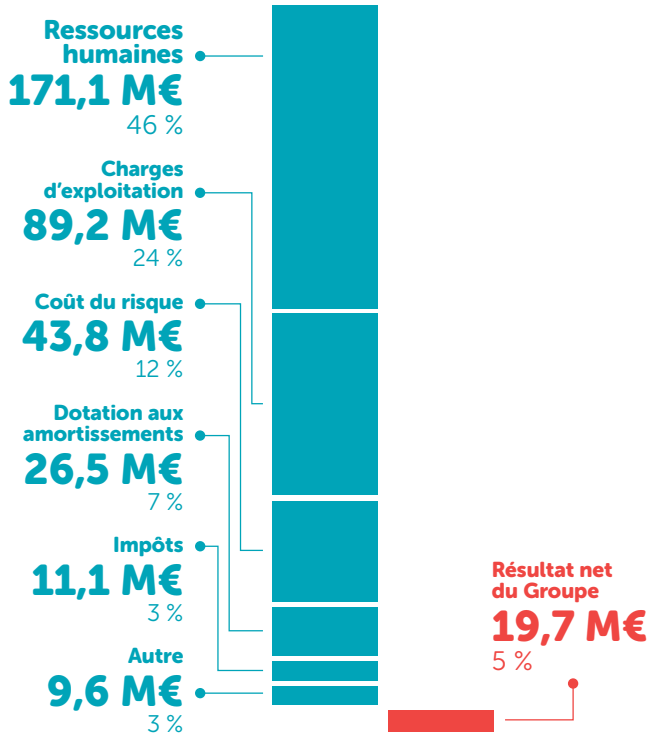

Marge d'intérêts sur l'activité bancaire

Ces revenus correspondent à la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les crédits aux clients et les placements de trésorerie de la banque et, d'autre part, les intérêts versés aux épargnants et aux autres sources de financement. Ils intègrent également les gains et les pertes sur des instruments financiers.

Commissions et autres produits

Ces revenus correspondent aux commissions perçues sur les services rendus aux clients (tenue de compte, moyens de paiement, constitution des dossiers de crédit, services de banque à distance, gestion des OPC…) diminuées des charges réglées à certains prestataires pour réaliser ces opérations.
Les autres produits incluent principalement le résultat de cession de certains titres financiers et des activités immobilières.

(1) Essentiellement Crédit Coopératif, BTP Banque, Ecofi Investissements.

Ressources humaines

Elles comprennent les salaires, les charges sociales et les autres taxes liées aux rémunérations.

Charges d'exploitation

Ce poste correspond aux achats et charges générales de la banque, loyers, moyens généraux, informatique, communication, ainsi que le mécénat et autres actions d'intérêt général.

Dotation aux amortissements

Il s'agit d'une écriture comptable qui constate la diminution de valeur d'un bien immobilisé, du fait de son utilisation dans le temps.

Impôts

Ce poste correspond aux divers impôts et taxes payés sur les activités de la banque et à l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat.

Autre

Ce poste correspond aux résultats des sociétés mises en équivalence, aux gains et pertes sur actifs et aux intérêts minoritaires.

RAISON D'ÊTRE
DU CRÉDIT COOPÉRATIF

Par fidélité aux valeurs et principes coopératifs internationaux consignés dans la déclaration sur l'identité coopérative de l'Alliance Coopérative Internationale et à ses principes, en cohérence avec sa volonté d'incarner une autre façon de faire la banque, le Crédit Coopératif a adopté en 1984 une Déclaration de principes (actualisée en 2015) qui régit son action.

Le Crédit Coopératif est une coopérative bancaire qui a fait le choix d'être au service de l'Économie Sociale et Solidaire, des entreprises et organisations engagées dans l'économie réelle, ainsi que des femmes et des hommes qui partagent ses valeurs.

À ce titre, le Crédit Coopératif entend mettre en œuvre les principes suivants.

- **1** -

Dialoguer et déployer des actions communes – dont des offres dédiées – avec des fédérations, des collectivités et des formes innovantes de groupement d'acteurs.

- **2** -

S'appuyer sur une gouvernance démocratique assurant la représentation équilibrée de ses parties prenantes sur la base du principe coopératif « une personne, une voix ».

- **3** -

Favoriser la coopération avec les sociétaires et les établissements partenaires au sein d'instances participatives nationales et régionales.

- **4** -

Concourir au développement de projets de l'économie réelle privilégiant l'humain et l'intérêt général en étant pionnier de la finance solidaire.

- **5** -

Exercer sa responsabilité sociétale et environnementale en conjuguant principes coopératifs, éthique, transparence, et en valorisant le rôle essentiel de ses collaborateurs.

- **6** -

Faciliter la connaissance et la reconnaissance de l'Économie Sociale et Solidaire grâce à sa fondation d'entreprise.

- **7** -

Être actif auprès des pouvoirs publics et au sein des instances locales et internationales pour promouvoir et développer la coopération, l'Économie Sociale et Solidaire et la finance engagée.

www.credit-cooperatif.coop

Réf : ILZ 03/22 – Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable – RCS Nanterre 349 974 931 – APE 6419 Z – N° ORIAS 07 005 4636
Siège social : 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex – Illustrations : Artus – Conditions et tarifs des offres disponibles sur le site Internet www.credit-cooperatif.coop – LaSuite – andCo

PEFC 10-31-1482
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

PARIS 2024

CREDIT COOPERATIF

PARTENAIRE PREMIUM

GROUPE BPCE